



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-leluc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-1

RAR : 2C 166 937 9295 5

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-leluc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-leluc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-2

RAR : 2C 166 937 9293 1

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-leluc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ :
- Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-3

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-4

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-5

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-6

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-7

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-8

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

- PJ :
- Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
 - Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

**Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme**

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-9

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-10

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-11

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-12

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-13

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-14

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-15

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-16

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

**Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme**

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-17

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-18

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-19

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-20

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ :
- Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-leluc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-21

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-leluc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-22

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-23

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-24

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ :  Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
 Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-25

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)

CHRONO

Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-26

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DU LUC (VAR)'. The stamp features a central emblem with a sun, a star, and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DU LUC' and '(VAR)'. A blue ink signature is written over the stamp.

Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire
Service Urbanisme
Tél : 04.94.50.01.06
Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-27

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DU LUC (VAR)' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-28

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ :
- Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)

CHRONO

A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29

04 AVR. 2025



Monsieur Dominique LAIN
Maire du Luc-en-Provence
Vice-président du Conseil
Départemental du Var

Pôle Aménagement du Territoire

Service Urbanisme

Tél : 04.94.50.01.06

Mail : urbanisme@mairie-luc.fr

A

Destinataires in fine

Nos réf : DL/VB/NS/FR/FG N° 136-29

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de concertation de la ville du Luc-en-Provence – Notification des Personnes Publiques Associées (PPA)

Madame, Monsieur,

Par délibération n°2025/17 en date du 13/03/2025, le Conseil Municipal de la ville du Luc-en-Provence vient d'approuver l'arrêt du projet de règlement local de publicité et le bilan de la concertation annexé à ladite délibération, dont vous trouverez une copie jointe à ce courrier.

Conformément aux articles L.581-14-1 du Code de l'environnement et L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la formation publicité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, je vous transmets, par voie dématérialisée, un dossier du projet de règlement local de publicité arrêté pour lequel nous sollicitons votre avis ainsi que celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ledit dossier contient :

- La délibération n°23/84 prescrivant la révision du RLP (et ses formalités de publicité) ;
- La délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation (et ses formalités de publicité) ;
- Le Tome 1 : Rapport de présentation ;
- Le Tome 2 : Partie réglementaire ;
- Le Tome 3 : Les annexes ;
- Le bilan de concertation ;
- Le zonage de publicité ;
- Le zonage d'enseignes.

L'ensemble de ces éléments est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.mairie-luc.com/reglement-local-de-publicite/>

Je vous rappelle que cet avis devra être transmis dans les trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai votre avis sera considéré comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Madame Véronique BOULANGER.

PJ : - Délibération n°2025/17 arrêtant le projet de RLP et le bilan de la concertation,
- Bilan de la concertation.



LISTE DES DESTINATAIRES (1/2)	CHRONO
Préfecture du Var,	136-1
Sous-préfecture de Brignoles,	136-2
Communauté de Communes Cœur du Var,	136-3
Conseil Régional PACA,	136-4
Conseil Départemental du Var,	136-5
Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var,	136-6
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,	136-7
Chambre d'Agriculture,	136-8
C.R.P.F. PACA,	136-9
D.D.T.M. 83 – Service Prospectives et Planifications,	136-10
D.R.E.A.L. PACA – Service biodiversité, eau et paysages,	136-11
S.D.I.S. 83,	136-12
C.I.S. du Luc,	136-13
Syndicat des Eaux d'Entraigues,	136-14
S.N.P.N.,	136-15



LISTE DES DESTINATAIRES (2/2)	CHRONO
A.R.S. PACA,	136-16
Société du Canal de Provence,	136-17
D.R.A.C. PACA,	136-18
I.N.O.Q. (ex I.N.A.O.),	136-19
U.D.A.P. (ex S.T.A.P.),	136-20
S.N.C.F. Réseau,	136-21
S.Y.M.I.E.L.E.C. Var,	136-22
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Circuit du Var,	136-23
Mairie de Cabasse,	136-24
Mairie de Flassans-sur-Issole,	136-25
Mairie de Gonfaron,	136-26
Mairie du Cannet-des-Maures,	136-27
Mairie du Thoronet,	136-28
Mairie des Mayons,	136-29